



Carte séjours vie privé et familiale

Par **Nour hen**, le **03/08/2018** à **01:10**

Bonjour,

Je suis une jeune fille majeure et à la charge de mon père français. Je suis en France depuis un mois avec un visa.

Je me demande si j'ai le droit de faire une demande de carte de séjour vie privée et familiale ?

Que je dois faire ?

A qui je peux m'adresser pour demander l'aide ?

Merci.

Par **youris**, le **03/08/2018** à **09:34**

bonjour,

votre père français devrait pouvoir vous aider.

il existe également des associations d'aide aux étrangers en france.

une carte de séjour vie privée et familiale se demande dans votre préfecture.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations

Par **Tisuisse**, le **03/08/2018** à **10:35**

Bonjour,

Vous êtes majeure, vos parents, donc votre père, aurait dû, durant votre minorité, en faire la demande. Là, c'est à vous de demander un titre de séjour mais pas "vie privée et familiale. Voyez votre préfecture et un avocat pour ça.